

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

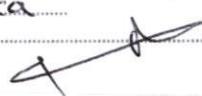
- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 12877			
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EL HASNI NAJOURA			
Date de naissance : 11/02/1988			
Adresse : Rés GARDENIA IMMO 001 VICTORIA OULED SALEH			
Tél. : 0621309056 Total des frais engagés : 475,87 Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA 215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 Dr BENBOU SAMIR Médecin Urgentiste Hôpital Universitaire International Mohammed VI Casablanca			
Date de consultation : 27/07/23			
Nom et prénom du malade : Najoua EL HASNI			
Age: 35			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Crise de Somnolaison			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 18 AOUT 2023			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 18/08/23

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/07/2023	Voile la facture		307,87	Hôpital Universitaire International Mohammed VI Dr BENBOU SAMIR Médecin Urgentiste 091272773
2023				
			30073	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien, ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Victoria BAFI Docteur Hanane SAMALI Lot. Annas S11 Iloc Victoria Bouskoura - Tel: 05 22 32 07 01	27/07/2023	168,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

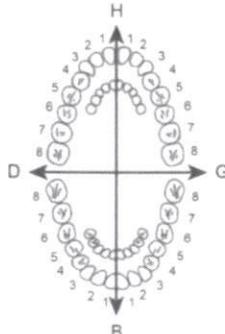
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

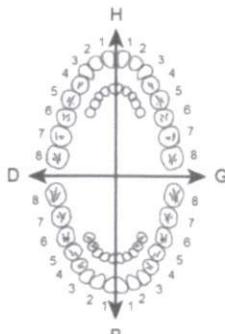
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433562
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

HOPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL MOHAMMED VI

F A C T U R E

2300255884

N°: 30073 / 2023 du 27/07/2023

Nom patient

EL HASNI NAJOUA

Entrée 27/07/2023

PAYANTS

Sortie 27/07/2023

Désignation des prestations

Nombre

Lettre Clé

Prix Unitaire

Montant

Consultation exclusive d'urgentiste	1,00	300,00	300,00
		<i>Sous-Total</i>	<i>300,00</i>

PHARMACIE (en sus)	1,00	7,87	7,87
		<i>Sous-Total</i>	<i>7,87</i>

Total Clinique 307,87

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENT SEPT DIRHAMS QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES

Total 307,87

Hôpital Universitaire
International Mohammed VI
Service des Urgences

DETAIL DE LA PHARMACIE CONSOMMEE

27/07/2023
09:30

Nom Patient : EL HASNI NAJOUA		Numéro dossier : 2300255884			
Date	Produit consommé	N° BS	Quantité	Prix Unit.	Total
27/07/2023	MIDAZOLAM AGUETTANT 5 MG 5MG INJECTA (10)	0	1,00	7,87	7,87
Total pharmacie				7,87	

Hôpital Universitaire
International Mohammed VI
Service des Urgences A





220505090150J.

27 juillet 2023

EL HASNI NAJOUA

1/ STRESAM 50 GELULE

1 gél x 2 par jour pdt 15 jours

99,00



2/ RELAXIUM 375 MG

1 cp le soir pdt 1 Mois

69,00



3/ KALMANER

1 cp x 2 par jour pdt 15 jours

(Handwritten signature)

168,00



090063728

Adresse : Route P3011 Bouskoura, Casablanca, Maroc INPE : 090063728 I.F : 40127291 CNSS : 9779309
Tél. : +212529091111 / +212529092222 Fax : +212529060977 / +212529060979 www.hm6.ma

Propriétés : Kalmaner contient des actifs d'origine végétale ayant prouvé leur efficacité dans les états d'agitation, nervosité et insomnies.

Posologie : 2 gélules 3 fois par jour

Mode d'emploi : Avaler la gélule avec un grand verre d'eau, en complément d'une alimentation variée et équilibrée.



Kalmaner®

Valériane+Aubépine+Passiflore+Lavande

- Nervosité, irritabilité
- Troubles du sommeil



Boîte de 30 gélules
Voie orale

LOT : 230288
DLUD : 03/2026
69,00DH

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUADI Pharmacien Responsable

Fabriqué par :
Deva Pharmaceutique
146-147, Zone Industrielle
Tit Mellil - Casablanca

Ingrédients

Valeriana officinalis L 100mg, Crataegus oxyacantha L (Aubépine) 100mg, Passiflora incarnata L 100mg, Lavandula angustifolia 50 mg, Dioxyde de silicium, Stéarate de magnésium, Maltodextrine, gélule (dioxyde de titane, gélatine).

Ne pas dépasser la dose recommandée.

Garder hors de portée des enfants.

Complément alimentaire n'est pas médicament

A conserver dans un endroit sec et frais.

IMPRIMÉ LE

03/22

30
gélules

Valériane+Aubépine+Passiflore+Lavande

Code : AC2 - 00030

Ingédients : oxyde magnésium marin, vitamine B6, dioxyde de silicium, stéarate de magnésium, maltodextrine, gélule (dioxyde de titane, gélatine).

Complément alimentaire n'est pas médicament.

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

A conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Analyse moyenne	Par 1 gélule	AJR*
Magnesium	375 mg	100%
VITAMINE B 6	2 mg	100%

*Maison Journalière Recommandée

Relaxium®
B6

Relaxium® B6

375 mg

1 gélule par jour



COMPLEXE RELAXANT

LOT : 220879
DLUO : 12/2025
59,00 DH

100 % magnésium
vitamine B6

VOIE ORALE
30 GÉLULES

375 mg
30 GÉLULES

Deva

146-147 ZI. Tif Mellil - Casablanca

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUAIDI Pharmacien Responsable

Propriétés : Le magnésium intervient dans le fonctionnement neuromusculaire. Son déficit peut causer nervosité, irritabilité, fatigabilité, crampes musculaires ainsi que les difficultés d'endormissement et de concentration, notamment en cas de surmenage. La vitamine B6 complète l'activité relaxante et équilibrante du magnésium.

Conseils d'utilisation : 1 gélule par jour avec un grand verre d'eau.

en complément d'une alimentation variée et équilibrée.

Autorisation ministère de la santé n° : DA20191812093DMP/20UCAVI



6 111269 050089 >